

Résumé

La doctrine des droits de l'homme est devenue l'unique référence légitime pour ordonner et orienter la vie sociale et individuelle. Dès lors, la loi politique n'a plus d'autre raison d'être que de garantir les droits humains. Elle ne commande plus, n'oriente plus : elle autorise. Elle ne protège plus la vie des institutions mais donne à tout individu l'autorisation inconditionnelle d'y accéder et la jouissance d'un droit qui leur est inconditionnellement opposable. Pierre Manent montre que cette perspective livre les éléments constitutifs de la vie humaine à une critique arbitraire et illimitée, privant la vie individuelle comme la vie sociale de tout critère d'évaluation. Une fois que sont garantis les droits égaux de faire telle action ou de conduire telle démarche, il reste à déterminer positivement les règles qui rendent cette action juste ou cette démarche salutaire pour le bien commun. La loi naturelle qui guide la recherche du bien commun se confond avec la recherche des réponses à la question : comment orienter ou diriger l'action que j'ai le droit de faire ?